

SÉANCE ordinaire

LE 11 août 2014

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Chandler tenue le 11 août 2014, à 19 h 30, en la salle du conseil située au 35, rue Commerciale Ouest.

SONT PRÉSENTS : Madame Louise Langlois, maire, et messieurs les conseillers Luc Legresley, Denis Pelchat, Benoit Cayouette, Christian Dea et Gilles Daraïche.

EST ÉGALEMENT PRÉSENT : Monsieur Roch Giroux, directeur général & greffier.

EST ABSENTE : Madame la conseillère Marie-Claire Blais.

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE - VÉRIFICATION DU QUORUM

140811.208 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par monsieur le conseiller Luc Legresley et unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour tel que lu en y ajoutant aux affaires nouvelles les points suivants :

- Acte de dépôt – Plainte en éthique et déontologie;
- Comité pacte rural – Nomination d'un représentant;
- Les entreprises Luc Mourant – Acte de donation 2012;
- Salle de spectacle – Paiement final - Libération retenue contractuelle - Construction J.C. Lepage Ltée

1. PRIÈRE - OUVERTURE DE LA SÉANCE
ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
2. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX
3. CORRESPONDANCE – DEMANDES – AFFAIRES NOUVELLES
4. ADMINISTRATION GÉNÉRALE
 - 4.1 Approbation des comptes à payer ;
 - 4.2 Dépôt du plan d'aménagement entre les deux quais – Secteur Chandler;
 - 4.3 Adoption des règlements et du code d'éthique pour les utilisateurs de la piste multifonctionnelle ;
 - 4.4 Prime de chef d'équipe – Monsieur Jean-Marc Dupuis ;
 - 4.5 Octroi de contrat – Carmichael - Remplacement de la tuyauterie saumure salle des compresseurs ;
 - 4.6 Octroi de contrat – Éconergie GPmm Inc. - Gestion de l'énergie pour l'ensemble des bâtiments de la ville de Chandler ;
 - 4.7 Inscription des élus – Congres FQM 2014 ;
 - 4.8 Émissaire des eaux usées dans la rivière du grand Pabos – Demande de certificat d'autorisation au ministère du développement durable, de l'environnement et de la lutte contre les changements climatiques et d'autorisation au ministère des forêts, de la faune et des parcs ;
 - 4.9 Renouvellement de contrat – Promotek - Production de rapports ;
 - 4.10 Installation d'une prise d'eau sèche au Lac Vachon, Ville de Chandler – Demande d'autorisation et de certificat d'autorisation en son nom au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques ;
 - 4.11 Adoption – Second projet de règlement numéro 2006-Z-001-10 de la Ville de Chandler ;
 - 4.12 Demande de dérogation mineure – Madame Johanne Dubé – Marge latérale ;
 - 4.13 Renouvellement de bail – Centre pour personnes handicapées « La

- joie de vivre » Inc ;
- 4.14 Protocole d'entente – École de hockey Atlantique – Saisons 2015-2016
 - 4.15 Recommandation de paiement - DJL Gaspésie Travaux – Travaux de mise en forme et de pavage dans diverses rues ;
 - 4.16 Officialisation de la prononciation standard du gentilé officiel « Chandlerois » ;
 - 4.17 Octroi de contrat – LVM – Caractérisation de sols dans le parc industriel ;
- 5. RAPPORTS DES DIRECTEURS
 - 6. PROPOS DU MAIRE
 - 7. PÉRIODE DE QUESTION & LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

140811.209 ACTE DE DÉPÔT – PLAINTÉ EN ÉTHIQUE ET DÉONTOLOGIE

Suite au dépôt d'une plainte en éthique et déontologie par des citoyens et visant un membre du conseil, madame le maire explique que les plaintes ne relèvent pas de la municipalité. Effectivement un avis légal du procureur de la municipalité confirme ce fait.

Madame le maire suggère aux citoyens en questions de suivre la voie dictée par la Loi s'ils le souhaitent.

140811.210 COMITÉ PACTE RURAL – NOMINATION D'UN REPRÉSENTANT

Sur proposition de monsieur le conseiller Luc Legresley dûment appuyée, il est résolu unanimement que le conseil municipal de la ville de Chandler nomme, par la présente, madame Jacqueline Ritchie Huard, à titre de représentante de la société civile au sein du comité de recommandation du Pacte rural pour un mandat de deux (2) ans.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

140811.211 LES ENTREPRISES LUC MOURANT – ACTE DE DONATION 2012

CONSIDÉRANT que dans l'acte notarié de donation passé le 13 juillet 2012 devant le Notaire Claude Grenier, publié le 16 juillet 2012 sous le numéro 19 264 149, Les ENTREPRISES LUC MOURANT INC., ont donné à la ville deux parcelles de terrain pour permettre la construction de la rue Mourant et l'installation de services publics d'aqueduc et d'égout pour desservir les 4 terrains contigus aux parcelles données.

CONSIDÉRANT que l'acte notarié prévoyait notamment que la Ville ferait les travaux pour amener les services publics d'aqueduc et d'égout jusqu'à l'emprise des 4 terrains contigus et que l'ENTREPRISE paierait les matériaux nécessaires afin d'amener lesdits services jusqu'aux 4 terrains.

CONSIDÉRANT que le délai de 5 mois se terminant le 9 décembre 2012 prévue à l'acte notarié pour l'exécution des travaux est expiré depuis longtemps et que, malgré les nombreuses interventions de la Ville, l'autorisation requise du ministre de l'Environnement pour l'installation des services est refusée de façon définitive et que, selon les informations, aucun service ne sera autorisé dans ce secteur.

CONSIDÉRANT que lors de la donation, le refus du ministre n'était pas prévisible, que son autorisation est discrétionnaire, que ce refus rend impossible la réalisation des engagements des parties dans l'acte notarié, que, étant donné les lois et les règlements applicables, il n'y a pas d'alternative concernant

l'installation des services et que, selon les avis juridiques obtenus, il s'agit d'un cas de force majeure rendant l'acte de donation caduc

EN CONSÉQUENCE, il est résolu ce qui suit :

1. La Ville de Chandler avise les ENTREPRISES LUC MOURANT INC., que les engagements prévus dans l'acte de donation passé le 13 juillet 2012 devant le Notaire Claude Grenier, publié le 16 juillet 2012 sous le numéro 19 264 149 prévoyant l'installation par la Ville des services publics d'aqueduc et d'égout et le paiement matériaux par l'ENTREPRISE sont devenu caduc pour cause de force majeure soit le refus définitif du ministre de l'Environnement de donner son autorisation.
2. La ville considère que les lois et la réglementation applicables lors la demande du lotissement des terrains de la rue Mourant et son autorisation incluait l'engagement du propriétaire de céder gratuitement les voies de circulation destinées à être publiques.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

140811.212 SALLE DE SPECTACLE -PAIEMENT FINAL - LIBÉRATION RETENUE CONTRACTUELLE - CONSTRUCTION J.C. LEPAGE LTÉE

Il est proposé par monsieur le conseiller Luc Legresley, appuyé de monsieur le conseiller Christian Dea et unanimement résolu d'approuver la demande de paiement final de Construction J.C. Lepage Ltée soit la demande de paiement numéro 12, au montant de 85 183 .42 \$, toutes taxes incluses, correspondant au paiement final et à la libération de la retenue contractuelle, le tout tel que recommandé par la firme Vachon & Roy Architectes, certificat de paiement numéro 12 daté du 11 aout 2014.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

140811.213 ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

Il est proposé par monsieur le conseiller Gilles Daraïche, appuyé de monsieur le conseiller Luc Legresley et unanimement résolu d'adopter les procès-verbaux de la séance ordinaire du 7 juillet et de la séance extraordinaire du 8 juillet 2014.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

140811.214 APPROBATION DES COMPTES À PAYER

Il est proposé par monsieur le conseiller Christian Dea, appuyé de monsieur le conseiller Denis Pelchat et unanimement résolu d'approuver les comptes à payer du mois de juillet 2014 représentant pour le journal des achats un montant 158 412.45 \$ et de 109 718.16 \$ pour le journal des achats en lot.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

140811.215 DÉPÔT DU PLAN D'AMÉNAGEMENT ENTRE LES DEUX QUAIS - SECTEUR CHANDLER

Le conseil prend acte du dépôt du plan d'aménagement entre les deux (2) quais, secteur Chandler, tel que déposé par monsieur Yvan Whittom, agent de développement récréotouristique.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

140811.216 ADOPTION DES RÈGLEMENTS ET DU CODE D'ÉTHIQUE POUR LES UTILISATEURS DE LA PISTE MULTIFONCTIONNELLE

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis Pelchat, appuyé de monsieur le conseiller Christian Dea et unanimement résolu que ce Conseil autorise la Ville de Chandler à s'assurer que les usagers de la piste multifonctionnelle respectent les règlements et le code d'éthique proposés ci-dessous :

- Circuler à la file indienne du côté droit de la piste
- Doubler par la gauche seulement et signaler votre intention
- Rouler à une vitesse raisonnable, la vitesse excessive et les courses étant prohibées. La vitesse maximale recommandée est de 20 km/h
- Toute circulation en scooter électrique ou en véhicule motorisé est interdite
- La circulation en bicyclette assistée activée par le pédalier, chaise roulante, quadri porteur ou triporteur électriques adaptés spécifiquement pour une personne handicapée ou à mobilité réduite est permise. La vitesse de déplacement est limitée à 15 km/h compte tenu du facteur de sécurité relié au poids de ces véhicules
- Dégager la piste lors de vos arrêts
- Le port du casque est recommandé
- Les chiens doivent être tenus en laisse et leurs excréments ramassés
- Utiliser les poubelles et bacs à recyclage disponibles

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

140811.217 PRIME DE CHEF D'ÉQUIPE – MONSIEUR JEAN-MARC DUPUIS

CONSIDÉRANT que monsieur Jean-Marc Dupuis a, à l'occasion, sous sa responsabilité de une (1) à quatre (4) personnes salariées;

CONSIDÉRANT que monsieur Jean-Marc Dupuis, salarié, agit à titre de premier répondant aux appels des systèmes d'alarme et aux différents problèmes et qu'il ne réclame pas de frais de rappel au travail pour lesdits appels ;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par monsieur le conseiller Benoit Cayouette, appuyé de monsieur le conseiller Denis Pelchat et unanimement résolu de verser la prime de chef d'équipe de 1,51 \$/heure à monsieur Jean-Marc Dupuis et ce, annuellement à compter du 9 juin 2014.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

140811.218 OCTROI DE CONTRAT – CARMICHAEL - REMPLACEMENT DE LA TUYAUTERIE DE LA SALLE DES COMPRESSEURS

Il est proposé par monsieur le conseiller Gilles Daraïche, appuyé de monsieur le conseiller Christian Dea et unanimement résolu d'accorder le contrat à Carmichael pour le remplacement de la tuyauterie de la salle des compresseurs de l'aréna de Chandler au coût total de 21 650 \$, plus taxes applicables.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

140811.219 OCTROI DE CONTRAT – ÉCONERGIE GPMM INC. - GESTION DE L'ÉNERGIE POUR L'ENSEMBLE DES BÂTIMENTS DE LA VILLE DE CHANDLER

Il est proposé par monsieur le conseiller Luc Legresley, appuyé de monsieur le conseiller Christian Dea et unanimement résolu que ce Conseil accepte la proposition de la firme Éconergie GPmm Inc au coût de 12 800 \$, plus taxes applicables, pour effectuer la gestion de l'énergie pour l'ensemble des bâtiments de la ville de Chandler pour une période de 12 mois, soit du 1^{er} janvier au 31 décembre 2014 (contrat numéro GE-270614-1).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

140811.220 INSCRIPTION DES ÉLUS – CONGRES FQM 2014

Il est proposé par monsieur le conseiller Luc Legresley, appuyé de monsieur le conseiller Benoît Cayouette et unanimement résolu que les personnes suivantes soient et sont autorisées à participer au congrès de la FQM qui se tiendra du 25 au 27 septembre 2014 au Centre des congrès de Québec :

Madame Marie-Claire Blais, conseillère

Monsieur Christian Dea, conseiller

Madame Louissette Langlois, maire

Il est également résolu que madame Annick Cotton, adjointe administrative et aux communications soit mandatée pour effectuer les inscriptions des représentants désignés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

140811.221 ÉMISSAIRE DES EAUX USÉES DANS LA RIVIÈRE DU GRAND PABOS – DEMANDE DE CERTIFICAT D'AUTORISATION AU MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES ET D'AUTORISATION AU MINISTÈRE DES FORÊTS, DE LA FAUNE ET DES PARCS

CONSIDÉRANT que la conduite d'émissaire des eaux usées présentes dans la rivière du Grand Pabos a subi des dommages lors de la crue exceptionnelle de

décembre 2010;

CONSIDÉRANT qu'une portion de la conduite d'émissaire qui était initialement enfouie repose maintenant directement sur le lit de la rivière et que la conduite a été désaxée;

CONSIDÉRANT que des travaux doivent être effectués pour éviter tout dommage supplémentaire à la conduite;

CONSIDÉRANT que ces travaux incluent l'enlèvement de la section hors-rive de la conduite et des travaux de stabilisation par empierrement;

CONSIDÉRANT que les travaux en cours d'eau et en rives sont assujettis à l'article 22 de la Loi sur la qualité de l'environnement et à l'article 128.7 de la Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune;

CONSIDÉRANT que les plans et devis du projet sont en cours de réalisation par BPR-Infrastructure Inc.;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par monsieur le conseiller Gilles Daraïche, appuyé de Denis Pelchat et résolu à l'unanimité :

QUE la ville de Chandler mandate BPR-Infrastructure Inc. pour la réalisation de la demande de certificat d'autorisation en vertu de l'article 22 de la Loi sur la qualité de l'environnement et de la demande d'autorisation en vertu de l'article 128.7 et l'autorise à transmettre, en son nom, les documents de demandes au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) et au ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP);

QUE la ville de Chandler s'engage, une fois les travaux achevés, à transmettre au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC), une attestation signée par un ingénieur quant à la conformité des travaux avec le certificat d'autorisation obtenu au plus tard trois (3) mois après la fin des travaux.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

140811.222 RENOUVELLEMENT DE CONTRAT – PROMOTEK PRODUCTION DE RAPPORTS

Il est proposé par monsieur le conseiller Luc Legresley, appuyé de monsieur le conseiller Denis Pelchat et unanimement résolu que ce Conseil accepte que la Ville de Chandler renouvelle le contrat de service avec la firme Promotek pour la production de rapports nommés « rapport de l'exploitant » pour la période débutant le 1^{er} août 2014 et se terminant le 31 juillet 2016.

Il est également résolu que madame Louise Langlois et monsieur Roch Giroux, respectivement maire et directeur général, soient et sont autorisés à signer pour et au nom de la ville le contrat de service.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

140811.223 INSTALLATION D'UNE PRISE D'EAU SÈCHE AU LAC VACHON, VILLE DE CHANDLER, QUÉBEC – DEMANDE D'AUTORISATION ET DE CERTIFICAT D'AUTORISATION EN SON NOM AU MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES

CONSIDÉRANT que la ville de Chandler désire réaliser un projet d'installation d'une prise d'eau sèche au Lac Vachon afin de se conformer au plan de mise en œuvre inscrit dans le schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC du Rocher-Percé ;

CONSIDÉRANT que les demandes d'autorisation et de certificat d'autorisation pour l'installation de prises d'eau sèches ont été préparées par BPR-Infrastructure inc ;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par monsieur le conseiller Benoit Cayouette, appuyé de monsieur le conseiller Christian Dea et unanimentement résolu :

QUE la ville de Chandler autorise BPR-Infrastructure inc à présenter des demandes d'autorisation et de certificat d'autorisation en son nom au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

140811.224 ADOPTION – SECOND PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2006-Z-001-10 DE LA VILLE DE CHANDLER

CONSIDÉRANT que le conseil peut, en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, adopter des règlements d'urbanisme et les modifier suivant les dispositions de la loi;

CONSIDÉRANT que le règlement numéro 2006-Z-001, est entré en vigueur le 15 mars 2006;

CONSIDÉRANT la volonté du conseil d'adopter des modifications à sa réglementation d'urbanisme pour une meilleure administration de celle-ci;

CONSIDÉRANT la résolution 140707.189 ayant pour objet la modification de certaines dispositions du règlement de zonage;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal a adopté, à la séance ordinaire du 7 juillet 2014, le premier projet de règlement numéro 2006-Z-001-10;

CONSIDÉRANT que la population a été informée du projet de règlement et qu'elle a eu l'opportunité de s'exprimer lors de l'assemblée publique de consultation tenue le 11 août 2014 ;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par monsieur le conseiller Christian Dea, appuyé de monsieur le conseiller Benoît Cayouette et unanimement résolu :

QUE le conseil municipal adopte, par la présente, le document intitulé « Second projet de règlement numéro 2006-Z-001-10 amendant le règlement de zonage numéro 2006-Z-001 de la Ville de Chandler ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

140811.225 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE – MADAME JOHANNE DUBÉ – MARGE LATÉRALE

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure déposée à l'égard de l'immeuble situé au 490, boulevard Pabos à Pabos (lot 4 857 802) ;

CONSIDÉRANT que cette demande de dérogation mineure ne portera pas atteinte à la jouissance du droit de propriété des propriétaires des immeubles voisins ;

CONSIDÉRANT que sans cette dérogation mineure, la requérante ne pourra procéder à la vente de l'immeuble, lui causant ainsi un préjudice sérieux ;

CONSIDÉRANT que le CCU recommande aux membres du Conseil municipal d'accorder la dérogation mineure telle que déposée par madame Johanne Dubé, soit une réduction de la marge latérale prescrite par le règlement de zonage pour un bâtiment principal de type maison mobile de 2 mètres à 1,88 mètre (Rés. 14-U-27).

POUR CES MOTIFS, il est proposé par monsieur le conseiller Benoît Cayouette, appuyé de monsieur le conseiller Denis Pelchat et unanimement résolu d'approuver la demande de dérogation mineure déposée par madame Johanne Dubé, conformément à la recommandation du comité consultatif d'urbanisme (CCU), résolution numéro 14-U-27.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

140811.226 RENOUVELLEMENT DE BAIL – CENTRE POUR PERSONNES HANDICAPÉES « LA JOIE DE VIVRE » INC

Il est proposé par monsieur le conseiller Christian Dea, appuyé de monsieur le conseiller Luc Legresley et unanimement résolu d'approuver le renouvellement du protocole d'entente à intervenir avec

le Centre pour personnes handicapées « La Joie de Vivre Inc. » protocole d'une durée de 5 ans.

Il est également résolu d'autoriser monsieur Roch Giroux, directeur général, à signer pour et au nom de la Ville de Chandler, ledit protocole d'entente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

140811.227 PROTCOLE D'ENTENTE – ÉCOLE DE HOCKEY ATLANTIQUE – SAISONS 2015-2016

Il est proposé par monsieur le conseiller Gilles Daraïche, appuyé de monsieur le conseiller Luc Legresley et unanimement résolu de procéder au renouvellement du protocole d'entente entre la Ville de Chandler et le groupe hockey Atlantique pour une période de deux (2) ans, tel que stipulé à l'article 1 dudit protocole.

Il est également résolu d'autoriser madame Louissette Langlois et monsieur Glenn Clément, respectivement maire et directeur du service du développement du sport, de la culture et du récréotourisme, à signer, pour et au nom de la Ville de Chandler, le protocole d'entente pour les saisons 2015 et 2016.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

140811.228 RECOMMANDATION DE PAIEMENT - DJL GASPÉSIE TRAVAUX – TRAVAUX DE MISE EN FORME ET DE PAVAGE DANS DIVERSES RUES

Il est proposé par monsieur le conseiller Luc Legresley, appuyé de monsieur le conseiller Benoît Cayouette et unanimement résolu d'autoriser le paiement de la facture numéro 5801481484 de DJL Gaspésie Travaux au montant de 10 478.55, toutes taxes incluses, pour des travaux de mise en forme et de pavage dans diverses rues.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

140811.229 OFFICIALISATION DE LA PRONONCIATION STANDARD DU GENTILÉ OFFICIEL «CHANDLEROIS»

ATTENDU que messieurs Gabriel Martin, auteur du *Dictionnaire des onomastismes québécois*, et Jean-Yves Dugas, auteur du *Dictionnaire universel des gentilés en français*, demandent à la ville d'officialiser la prononciation de son gentilé, c'est-à-dire la prononciation du nom de ses habitants;

ATTENDU que les demandeurs sont à créer un dictionnaire des gentilés québécois qui consignera la prononciation officielle de ces mots;

ATTENDU que le gentilé de Chandler, officialisé le 17 février 1986 (résolution 86-055), s'écrit « Chandlerois », au masculin singulier, et « Chandleroise », au féminin singulier;

ATTENDU que l'alphabet phonétique international (API) permet de

consigner à l'écrit la prononciation d'un mot sans équivoque, à l'aide de caractères idoines universels;

ATTENDU que les transcriptions [tʃan.dloɛ.ɓwa] et [tʃan.dloɛ.ɓwaz], composées en API, représentent, respectivement, les manières d'articuler « Chandlerois » et « Chandleroise » en conformité avec l'usage standard du français contemporain de variété québécoise;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Denis Pelchat, appuyé de monsieur le conseiller Benoit Cayouette et unanimement résolu d'officialiser les prononciations de « Chandlerois » et « Chandleroise » en [tʃan.dloɛ.ɓwa] et [tʃan.dloɛ.ɓwaz], respectivement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

140811.230 OCTROI DE CONTRAT – LVM – CARACTÉRISATION DES SOLS DANS LE PARC INDUSTRIEL

CONSIDÉRANT la volonté de la ville de Chandler pour le développement du parc industriel, secteur Pabos;

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire de procéder à la caractérisation des contraintes de natures biologiques, milieux humides, cours d'eau, faune et flore pour une section supplémentaire dans le parc industriel, secteur Pabos;

CONSIDÉRANT l'appel d'offres sur invitation pour la caractérisation des sols pour une section supplémentaire dans le parc industriel, secteur Pabos;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par monsieur le conseiller Luc Legresley, appuyé de monsieur le conseiller Christian Dea et unanimement résolu d'octroyer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme soit LVM pour produire l'étude de caractérisation environnementale pour une section du parc industriel, lot 47-3-10, secteur Pabos, pour un montant total de 2 000 \$, taxes en sus.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

140811.231 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Monsieur le conseiller Christian Dea propose la levée de l'assemblée à 20 h 55.

VILLE DE CHANDLER

Louissette Langlois
Maire

Roch Giroux
Directeur général et greffier